

# COUACS EN STOCKS AUTOUR DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Depuis un bon moment, la CGT Finances Publiques alerte sur le risque d'accident industriel autour de la mise en place forcée du prélèvement à la source. Les dernières actualités ne font depuis que nous conforter dans nos inquiétudes.

Il y a à peine quelques jours, était révélé un bug informatique sur les déclarations préremplies de 500.000 contribuables pour lesquels la collecte des données fiscales a révélé une erreur nécessitant l'envoi d'un courrier d'alerte aux ménages concernés.

Aujourd'hui voilà qu'un nouveau couac apparaît autour du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Alors qu'il est obligatoire pour la plus grande partie des contribuables de télédéclarer ses revenus, la DGFIP impose le visionnage d'une vidéo de présentation du prélèvement à la source préalablement à l'accès au service. Or, en faisant le choix d'utiliser YouTube pour héberger cette vidéo, cela permet à Google de collecter des données personnelles sur les internautes.



Après l'annonce de la mise en place d'un service d'aide à la déclaration en expérimentation à la Poste (qui serait facturé 50 euros à chaque contribuable y faisant appel), celle du recours à une société de plateforme téléphonique pour l'assistance en ligne, voici que l'on apprend que l'Etat offre à une société privée le moyen de collecter des données sur l'ensemble des contribuables français.

Comble de l'ironie, cette même entreprise a profité d'un vide juridique pour échapper au paiement d'un arriéré d'impôts de plus d'un milliard d'euros.

Plus problématique encore, la légèreté de ce choix par la DGFIP alors que le scandale « Cambridge Analytica » est encore tout frais...

**Initialement prévu pour se déployer au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le prélèvement à la source a déjà été reporté d'une année, et sera mis en application à compter de 2019... enfin si tout fonctionne correctement !**